

# CONSEIL MUNICIPAL du 26 janvier 2017

## Ordre du jour

➤ **Approbation du compte rendu du 2 décembre 2016.**

**1) ➤ Informations :**

- 1-1) Emprunts.
- 1-2) Présentation du bilan d'activités 2016 de l'A.J.I.

**2) ➤ Comités consultatifs :**

- 2-1) Comités consultatifs : présentation des rapports d'activités 2016.

**3) ➤ Finances :**

- 3-1) Budget 2017 : débat d'orientation budgétaire.
- 3-2) Versement de subventions par anticipation : autorisation.
- 3-3) Présentation de la liste des marchés supérieurs à 20 000 € HT conclus en 2016.

**4) ➤ Social :**

- 4-1) Association DOMUS : autorisation de signer une convention.
- 4-2) Plan partenarial de gestion de la demande locative sociale et d'information du demandeur : avis de la commune.

**5) ➤ Enfance - Jeunesse :**

- 5-1) Règlement intérieur de la halte-garderie : présentation pour adoption.

**6) ➤ Foncier - Urbanisme :**

- 6-1) Etat 2016 des déclarations d'intention d'aliéner : présentation.
- 6-2) Bilan 2016 des cessions et des acquisitions foncières : présentation.

**7) ➤ Personnel :**

- 7-1) Recrutement de personnel contractuel pour un accroissement temporaire d'activité (ateliers péri-éducatifs en élémentaire) : autorisation.
- 7-2) Recrutement de personnel contractuel pour un accroissement temporaire d'activité (expositions au château du Pé) : autorisation.

**8) ➤ Intercommunalité :**

- 8-1) Schéma de mutualisation métropolitain : positionnement de principe de la commune.

**9) ➤ Environnement - Gestion de l'Espace :**

- 9-1) Gestion de l'espace boisé « le Bois des Fous » : autorisation de signer un devis pour des travaux d'entretien.

**10) ➤ Bâtiments communaux :**

- 10-1) Contrat de maintenance des toitures des bâtiments communaux : autorisation de signature.
- 10-2) Salle festive : autorisation de signer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre.
- 10-3) Rénovation de l'église : autorisation de signer l'avenant n°1 au lot n°3.

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2017

### PROCÈS VERBAL

Monsieur le Maire a ouvert la séance du Conseil Municipal et a procédé à l'appel des conseillers municipaux :

Pascal PRAS	Présent
Michèle CRASTES	Présente
Loïc CHANU	Présent
Isabelle VIAU	<i>Absente</i>
Jérôme BLIGUET	Présent
Marie France COSTANTINI	Présente
Frédéric L'HONORÉ	<i>Absent</i>
Christel LE MEILLAT DORÉ	Présente
Francis BRANCO	Présent
Pierre GRESSANT	<i>Absent</i>
Christine SINQUIN	Présente
Vincent LE LOUËT	Présent
Maryline PERROT	Présente à compter du point 3-1)
Dominique VENEREAU	Présent
Geneviève CHAUVET	Présente
Philippe BEAULIEU	Présent
Daniel BONCLER	Présent
VANNOUVONG-GALLAND Stéphanie	<i>Absente</i>
Sylvie FOUCHER	Présente
François GUIHO	Présent
Martine LE CLAIRE	Présente
Mohamed ALI	Présent
Laurence BIRAUD	<i>Absente</i>
Alain GOUHIER	Présent
Christine DOBRASZAK	<i>Absente</i>
Ludovic CAUDET	Présent
Julie CHRISTORY	Présente
Dominique CHARTIER	<i>Absent</i>
Marie-Claire MORAND	<i>Absente</i>

Après avoir constaté que le quorum était atteint, il fait part des procurations qui lui ont été adressées :

M<sup>me</sup> Isabelle VIAU à M<sup>me</sup> Michèle CRASTES.  
M. Frédéric L'HONORÉ à M<sup>me</sup> Sylvie FOUCHER.  
M<sup>me</sup> Maryline PERROT à M<sup>me</sup> Christine SINQUIN jusqu'à son arrivée.  
M<sup>me</sup> VANNOUVONG-GALLAND Stéphanie à M<sup>me</sup> Marie-France COSTANTINI.  
M<sup>me</sup> Laurence BIRAUD à M. Pascal PRAS.  
M<sup>me</sup> Christine DOBRASZAK à M<sup>me</sup> Julie CHRISTORY.  
M. Dominique CHARTIER à M. Ludovic CAUDET.  
M<sup>me</sup> Marie-Claire MORAND à M. Alain GOUHIER.

Il est alors procédé à la désignation du secrétaire de séance. Monsieur le Maire propose que cette fonction soit assurée par un membre du groupe « mon parti, c'est Saint-Jean ». Face au refus de ces derniers, il propose donc de confier cette mission à Madame Geneviève CHAUVET. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **0) Procès verbal de la séance du 2 décembre 2016**

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la séance du 2 décembre 2016.

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal de cette séance est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

## **1) Informations**

### **1-1) Emprunts :**

Aucun emprunt n'a été réalisé depuis le Conseil Municipal du 2 décembre 2016.

### **1-2) Présentation du bilan d'activité 2016 de l'A.J.I. :**

Monsieur le Maire accueille M. Gildas LE MEILLAT et M. Hervé VINCONEAU respectivement Président et Directeur de l'A.J.I. afin qu'ils présentent au Conseil Municipal le bilan d'activité 2016 de l'association « Animation Jeunes Intercommunale ». Ces derniers présentent deux diapositives retraçant les principaux axes d'intervention de l'A.J.I. au cours de l'année 2016 (voir **annexe n° 1**).

Ils soulignent également un fait marquant de l'année écoulée à savoir le non renouvellement de l'adhésion de la commune du Pellerin. Outre l'aspect financier de ce départ (l'association a perdu en effet près de 74 000 € de subvention), il a également fallu gérer la dimension humaine des licenciements qui se sont imposés et suivre deux dossiers devant les tribunaux dont un avec la commune du Pellerin. Ce désistement a également eu des répercussions sur le nombre d'adhérents qu'il a fallu limiter à environ 300 afin de pouvoir conserver un taux d'encadrement conforme avec la réglementation. Compte-tenu des circonstances, la priorité a été donnée aux jeunes de La Montagne et de Saint-Jean. Enfin, MM. LE MEILLAT et VINCONEAU invitent les élus qui le souhaitent à participer à la prochaine assemblée générale de l'association qui aura lieu le 2 mars 2017 au Chalet à La Montagne.

Madame CHRISTORY souligne d'abord la qualité du travail mené par l'A.J.I. sur le projet Web-radio. Elle souhaite connaître ensuite les domaines dans lesquels intervient l'A.J.I. en termes de prévention.

Monsieur VINCONEAU indique que les actions sont menées sur le thème des addictions, du savoir vivre ensemble de la sexualité ou encore de la violence.

Monsieur ALI demande si les animations de type « zic'AJI » sont purement et simplement supprimées ou sont-elles seulement reportées ?

Monsieur LE MEILLAT rappelle qu'en marge des dernières éditions, des scènes de violences sur fond d'alcool ont malheureusement été constatées à l'issue des concerts ce qui a conduit l'A.J.I. à annuler ces événements en soirée et à proposer des animations similaires en fin d'après-midi.

Monsieur le Maire souhaite connaître les horaires d'ouverture du local jeunes ainsi que sa fréquentation moyenne ?

Monsieur VINCONEAU indique que le local est ouvert le mercredi et le samedi après-midi ainsi que pendant les vacances scolaires. Concernant la fréquentation, il est difficile de donner une moyenne car elle est très fluctuante d'une journée à l'autre. Des éléments plus précis seront communiqués lors de la prochaine assemblée générale.

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire remercie MM. LE MEILLAT et VINCONEAU pour leur intervention.

## **2-1) Comités consultatifs : présentation des rapports d'activité 2016.**

Monsieur le Maire invite les rapporteurs des différents Comités Consultatifs à bien vouloir présenter au Conseil Municipal leurs rapports d'activité pour l'année 2016.

- \* *Comité Consultatif « Environnement, cadre de vie, aménagement du territoire et développement économique » :*

La présentation de Monsieur CHANU est consultable à l'**annexe n° 2**.

- \* *Comité Consultatif « Agenda 21 » :*

En l'absence de Monsieur GRESSANT, Monsieur le Maire indique que l'action majeure conduite en 2016 a été l'organisation de la « journée biodiversité » en partenariat avec les écoles et plusieurs associations communales (les Fragonnettes, la société d'histoire, la Ligue de Protection des Oiseaux, ...).

Le projet pour 2017 s'organisera autour de la transition énergétique avec en particulier la présence d'un conteneur aménagé mis à disposition par Nantes Métropole, à destination de la population et des scolaires ainsi que l'organisation d'une conférence-débat début Mars.

- \* *Comité Consultatif « Culture et animation » :*

En l'absence de Monsieur L'HONORÉ, Madame FOUCHER présente l'activité du comité consultatif « culture et animation ».

Son intervention peut être consultée à l'**annexe n° 3**.

- \* *Comité Consultatif « Sports » :*

Monsieur BRANCO indique que trois réunions avec les associations sportives sont organisées au cours de l'année.

La première a lieu en juin pour élaborer les plannings hebdomadaires d'utilisation des salles du complexe sportif des Genêts. Elle est précédée, dès le mois d'avril, de réunions individuelles avec tous les utilisateurs permettant de faire un point sur la saison passée (entraînements, championnats, ...) et sur les éventuelles demandes d'optimisation des créneaux.

Les deux autres ont lieu en septembre et en janvier afin d'établir les plannings des week-ends. Il tient ici à remercier Monsieur LOIRAT, directeur des services techniques municipaux pour son investissement et la qualité de son travail au niveau de l'élaboration des plannings.

En dehors de ces réunions, des contacts réguliers sont établis avec les associations sportives tant à la mairie que sur le terrain. Ils sont l'occasion de réfléchir à l'évolution des infrastructures et des équipements sportifs et de travailler, en partenariat avec les utilisateurs, aux travaux pouvant être engagés par la commune.

\* Comité Consultatif « Petite enfance, enfance, jeunesse, éducation, citoyenneté et prévention » :  
L'exposé de Madame CRASTES est consultable à l'**annexe n°4**.

Enfin, en matière de citoyenneté et de prévention, Madame COSTANTINI indique que la commune participe et agit à travers différentes instances :

- L'A.J.I. par le biais des réunions de coordination mensuelles ainsi que des conseils d'administration.
- Le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté du collège Saint-Exupéry de La Montagne qui se réunit 2 fois par an.
- Les cellules de veille à raison d'une fois par trimestre.
- La réunion annuelle de bilan organisée par la gendarmerie du Pellerin.
- L'assemblée générale de la Maison de la Justice et du Droit à laquelle adhère la commune.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation des rapports d'activités des comités consultatifs pour l'année 2016.

### **3-1) Budget 2017 : débat d'orientation budgétaire.**

Madame PERROT entre en séance.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BONCLER.

Il rappelle au Conseil Municipal qu'en application de l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder chaque année à l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget de la commune pour l'exercice en cours.

C'est pourquoi, après avoir évoqué les tendances générales du contexte économique et financier puis les dispositions de la loi de finances 2017 ayant une incidence sur les budgets des collectivités locales, il sera ensuite présenté les éléments qui serviront de base à l'élaboration du budget primitif 2017.

#### **Le contexte économique et financier**

Selon les dernières perspectives publiées par l'observatoire français des conjonctures économiques le 18 octobre 2016, l'économie française devrait poursuivre en 2017 sa reprise entamée en 2015 et 2016, malgré les répercussions négatives du « Brexit » et des attentats, avec une projection de croissance du produit intérieur brut (PIB) de 1,50%.

Par ailleurs, la progression de 1,50% de la consommation des ménages devrait s'accompagner d'une nette accélération de l'investissement privé (en hausse de 2,7% en 2016 contre 0,9% en 2015) sous l'effet combiné du redressement du taux de marge des entreprises et du contexte des taux d'intérêts bas.

Ce niveau de croissance bien que modeste est cependant suffisant pour observer des créations d'emplois dynamiques permettant de ramener le taux de chômage à 9,60% sur le plan national à la fin de l'année 2016 et à l'estimer à 9,40% en 2017 contre 10,20% fin 2015. Cette évolution est encore plus sensible au niveau du département de Loire-Atlantique qui affiche un taux de 8,20% au 2<sup>ème</sup> trimestre 2016 contre 8,90% à la même période en 2015 (soit une baisse de 8%). De même, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (c'est-à-dire sans aucune activité) a diminué de 4% depuis un an sur notre territoire.

Parallèlement, le niveau de l'inflation demeure faible en France. La progression des prix, hors tabac, se situe à + 0,40% en octobre 2016 et le projet de loi de finances 2017 a été établi sur la base d'une inflation prévisionnelle de 0,80%.

Selon ces projections, le déficit public s'établirait ainsi à 3,30% du PIB en 2016 et à 2,90% en 2017, soit en dessous du seuil des 3%, conformément aux engagements pris par la France à l'égard de ses partenaires européens. Parmi les actions mises en œuvre pour limiter les déficits publics, la diminution de l'intervention financière de l'Etat auprès des collectivités locales reste une mesure forte entraînant une rupture majeure avec les pratiques antérieures tant au niveau des modes de financement que de gestion. A ce titre, la commune de Saint-Jean-de-Boiseau a participé à cet effort à hauteur de 240 260,00 € sur 4 ans dont 170 000 € de baisse de D.G.F. (voir ci-dessous le tableau retraçant l'évolution des dotations depuis 2012). L'exercice 2017 devrait néanmoins constituer la dernière année du prélèvement de l'Etat sur la D.G.F. des collectivités locales pour financer le plan de redressement des comptes publics.

### **Le projet de loi de finances pour 2017**

Le Projet de Loi de Finances 2017 est reconduit et ajusté selon le triptyque apparu en 2014 à savoir :

- Une baisse des dotations.
- Une hausse de la péréquation verticale (répartition équitable, par l'Etat, des dotations entre les différentes collectivités territoriales).
- Un soutien à l'investissement communal.

*La baisse des dotations* : En 2017, l'ensemble des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales s'élèvera à 63,057 milliards d'euros, soit un repli de 3,50% par rapport à 2016. Par contre, conformément aux engagements du chef de l'Etat le 2 juin dernier à l'occasion du congrès des maires, la baisse des dotations pour le bloc communal a été réduite de moitié par rapport aux prévisions initiales. De ce fait, l'enveloppe destinée à la D.G.F. diminuera de 2,63 milliards au lieu des 3,67 milliards envisagés antérieurement pour s'élever en définitive à 30,86 milliards en 2017, soit une diminution de l'enveloppe annuelle de la D.G.F. de 26% depuis 2013.

Il convient également de noter que l'article 150 de la loi de finances pour 2016 qui détaillait les modalités de la réforme de la D.G.F. et devait s'appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est supprimé et reporté en 2018.

Le PLF 2017 mentionne également une nouvelle baisse de 21,50% des compensations fiscales reversées aux collectivités pour permettre le financement des dispositifs de péréquation.

*Une hausse de la péréquation verticale* : Pour venir en aide aux collectivités les plus fragiles, la péréquation verticale progressera à nouveau l'an prochain de 317 millions d'euros répartis de la manière suivante :

- 180 millions pour la Dotation de Solidarité Urbaine qui sera répartie cette année entre les 668 communes les plus pauvres (contre 751 l'an dernier).
- 117 millions pour la Dotation de Solidarité Rurale.
- 20 millions pour la dotation de péréquation des départements.

De son côté, le fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC) restera plafonné à un milliard d'euros, comme en 2016, dans l'attente de la stabilisation de la nouvelle carte des intercommunalités.

*Un soutien à l'investissement communal* : Le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) créé par le projet de loi de finances pour 2016 est pérennisé et abondé de 200 millions d'euros pour atteindre 1,2 milliards. Celui-ci intègre notamment la hausse de 384 millions d'euros de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) qui a progressé de 62% en trois ans et le pacte « Etat – métropoles » de 150 millions d'euros destiné à aider 15 métropole (dont celle de Nantes) à développer des projets structurants et innovants sur leurs territoires.

Enfin, la dotation au titre du fonds de compensation de la TVA est en baisse de 9% (5,524 milliards d'euros), conséquence de la réduction de 25% des investissements réalisés en 2014 et 2015 par les collectivités territoriales. Par contre, une autre mesure significative votée en loi de finances l'an dernier sera reconduite en 2017 : l'élargissement de l'assiette du FCTVA aux dépenses liées à l'entretien des bâtiments publics et des voiries.

### **Les premiers éléments du budget primitif 2017**

Avant d'aborder les éléments constitutifs du budget 2017 et afin d'assurer la transition avec le chapitre précédent, il nous a paru important de présenter l'évolution des différentes dotations perçues par la commune depuis 2012.

Deux valeurs significatives émergent du tableau présenté ci-dessous :

- la diminution de la DGF de 170 000 € (soit - 17,59%) alors que, dans le même temps, la population a progressé de 10,32 % passant ainsi de 5 010 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2012 à 5 527 au 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- La baisse de la dotation nationale de compensation (dont le principal objet est d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes) de 46,13% passant ainsi de 131 695 € à 70 948 sur la période considérée.

Ce sont donc globalement 240 260 € qui ont été « perdus » par la commune entre 2012 et 2016 selon le détail ci-dessous.

	2012	2013	2014	2015	2016	Différence 2016 / 2012
D.G.F.	966 419,00 €	978 035,00 € + 1,20%	954 306,00 € - 2,43%	877 997,00 € - 8,00%	796 446,00 € - 9,29%	- 169 973,00 €
D.S.R.	56 932,00 €	62 645,00 € +10,03%	65 170,00 € + 4,03%	72 214,00 € + 10,81%	76 644,00 € + 6,13%	19 712,00 €
D.N.P.	131 695,00 €	116 468,00 € - 11,56%	98 817,00 € - 15,16%	78 831,00 € - 20,23%	70 948,00 € - 10,00%	- 60 747,00 €
Compensation TH	46 762,00 €	45 933,00 € - 1,77%	44 826,00 € - 2,41%	51 477,00 € + 14,84%	31 847,00 € - 38,13%	- 14 915,00 €
Compensation TF	20 405,00 €	20 147,00 € - 1,26%	16 259,00 € - 19,30%	12 190,00 € - 25,03%	9 531,00 € - 21,81%	- 10 874,00 €
Compensation TP (Etat)	5 489,00 €	4 593,00 € - 16,32%	3 615,00 € - 21,29%	2 389,00 € - 33,91%	2 026,00 € - 15,19%	- 3 463,00 €
					<b>TOTAL</b>	<b>- 240 260,00 €</b>

Malgré la complexité des clés de répartition des dotations qui rendent leurs estimations difficiles, nous établirons malgré tout les montants prévisionnels 2017 de la manière suivante :

- D.G.F. : 756 000 € (- 5,08%)
- D.S.R. : 81 000 € (+ 5,68%)

- D.N.P. : 66 500 € (-6,27%)
- Compensation TH : 20 000 € (- 37,20%)
- Compensation TF : 7 500 € (- 21,31%)
- Compensation TP : 1 700 € (- 16,09%)

La perte de dotations pour l'exercice 2017 est donc estimée à 54 742 € par rapport à 2016 alors qu'elle avait été de 107 656 € entre 2015 et 2016.

En matière de fiscalité locale, le produit effectivement réalisé en 2016 a été inférieur de 3 979 € à celui prévu au budget primitif soit un montant global de 1 828 821 €.

Pour 2017, s'il est probable que le nombre de logements soumis à la Taxe d'Habitation soit en progression, il convient néanmoins de rester prudent sur l'effet réel de cette évolution sur le produit fiscal attendu notamment au regard de la faible revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui a été fixée cette année à 0,40% contre 1,00% en 2016. Les estimations pour 2017 seront donc calculées sur une majoration du produit fiscal de +1,00% par rapport à 2016 soit une progression d'environ 18 300 € à taux constants. Il conviendra bien entendu de se prononcer ultérieurement sur une éventuelle augmentation des taux communaux en fonction du résultat des équilibres budgétaires et notamment du montant réel des dotations de l'Etat.

La dernière grande masse de dépenses concerne les charges de personnel. L'année 2017 sera principalement marquée par les éléments suivants :

- Une revalorisation de la valeur du point d'indice au 1<sup>er</sup> février 2017 de 0,60% faisant suite à une revalorisation identique au 1<sup>er</sup> juillet 2016.
- La 2<sup>ème</sup> phase de l'accord P.P.C.R. (parcours professionnels, carrière et rémunération) concernant les agents des catégories A et C.
- La prise en compte, en année pleine, de la revalorisation du régime indemnitaire du personnel communal mise en œuvre le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et de la titularisation d'un agent non titulaire intervenue en cours d'année 2016.
- Le remplacement de deux agents titulaires dont les absences de longue durée sont d'ores et déjà connues.
- L'indemnisation des agents municipaux participant à l'organisation des élections présidentielles et législatives.

Au regard de ces éléments, les premières estimations font donc apparaître une augmentation de la rémunération du personnel titulaire de 37 000 € par rapport au budget primitif 2016 justifiée par l'impact de la 2<sup>ème</sup> phase du PPCR pour 18 000 €, l'augmentation de la valeur du point pour 8 000 €, la majoration du régime indemnitaire pour 3 000 €, la prise en compte des différents mouvements du personnel (arrivées, départs, temps partiels, ...) pour 2 000 € et le G.V.T. (glissement – vieillesse – technicité) pour 6 000 €.

Le montant prévisionnel de la rémunération des agents non titulaires a, quant à elle, été majorée de 6 640 € par rapport au montant prévu en 2016, soit une proposition à 395 000 €, pour tenir compte, notamment, de la P.P.C.R. pour 3 000 € et des deux remplacements d'agents titulaires évoqués ci-dessus.

Enfin, plusieurs taux de cotisations patronales ont été majorés tels que ceux des caisses de retraites (CNRACL : + 0,05 point – IRCANTEC : + 0,12 point) et des organismes de protection sociale pour le régime général (URSSAF Vieillesse et URSSAF Maladie : + 0,05 point). Toujours concernant les charges, l'impact du P.P.C.R. sur celles-ci s'élève à 13 000 € en 2017.

Les dépenses globales de personnel sont donc estimées à 2 274 710 € soit une progression de 74 620 € (+ 3,39 %) par rapport au budget 2016.

Concernant les **dépenses d'investissement** 2017, elles seront principalement marquées par :

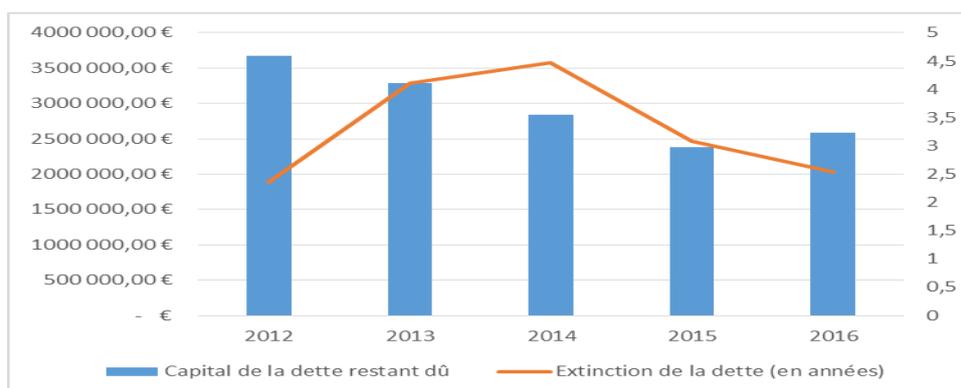
- La fin des travaux de rénovation de l'église.
- La construction d'un préau à l'école Badinter.
- Le lancement des travaux de construction de la future salle festive dont le coût total est estimé à 4 000 000 € TTC à répartir sur trois exercices budgétaires.
- Le financement de la première phase du projet « eau et paysages » (60 000 € sur 4 ans soit 15 00 € par an à compter du 2017).
- La poursuite des études sur l'évolution du centre-bourg.
- Le remboursement annuel du capital des emprunts pour 263 387 € (- 49 829 € par rapport à 2016).

Pour financer ces investissements, une partie des **recettes** du budget 2017 est connue ou prévisible (les chiffres entre parenthèses correspondent à la variation par rapport à 2016) :

- Excédent de fonctionnement capitalisé : 870 000 € (idem)
- F.C.T.V.A. : 190 000 € (+ 62 000 €)

Enfin, le montant de la dette communale s'élève à 2 579 808 € au 31 décembre 2016 et sa durée d'extinction (encours de la dette / épargne brute) est de 2,53 années.

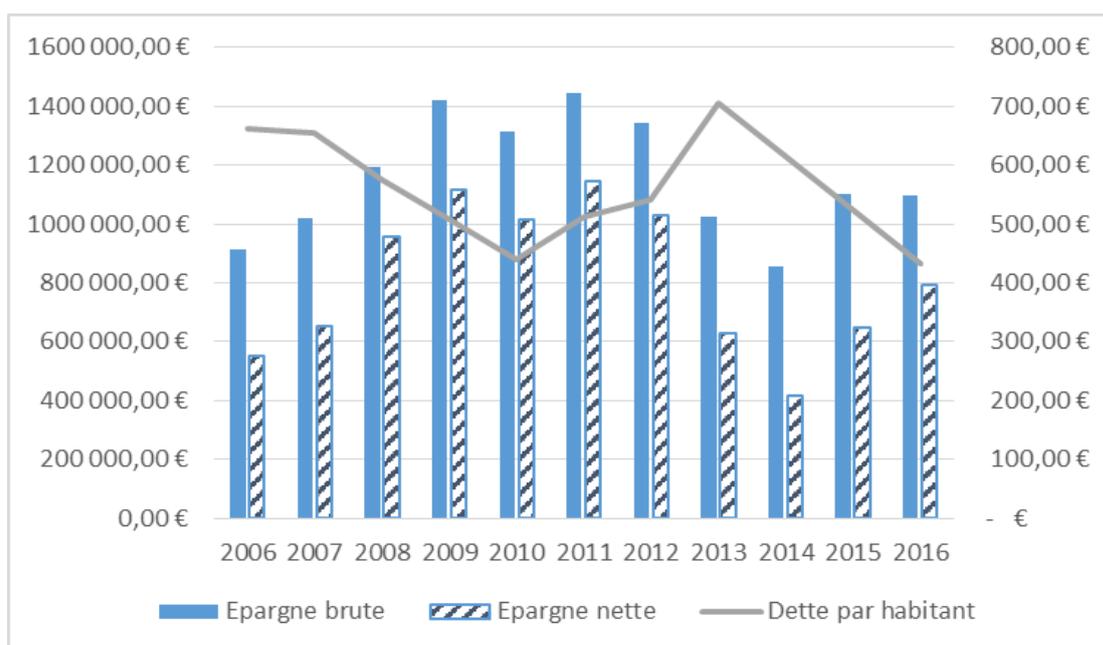
Le graphique et le tableau ci-dessous retracent l'évolution du capital des emprunts restant dû et la durée d'extinction de la dette sur les cinq derniers exercices :



	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Capital restant dû	3 674 918 €	3 280 355 €	2 840 029 €	2 385 002 €	2 579 808 €
dont taux fixes	2 338 915 €	2 083 379 €	1 785 491 €	1 477 104 €	1 794 316 €
dont taux variables	1 336 003 €	1 196 976 €	1 054 568 €	907 898 €	785 492 €

Le montant estimé des intérêts d'emprunts qui seront payés en 2017 s'élève à 73 634 € (- 6 637 € par rapport à 2016) dont 4 142 € d'I.C.N.E. et la dette s'élèvera à 461,75 €/habitant en décembre 2017 contre 465,31 € en 2016.

Enfin, le graphique ci-dessous retrace l'évolution comparée de l'épargne brute, de l'épargne nette et de la dette par habitant sur les dix derniers exercices.



**L'épargne brute** (ou autofinancement brut) correspond à la différence entre les dépenses et les recettes réelles de la section de fonctionnement y compris les intérêts de la dette. L'épargne brute constitue donc la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice.

**L'épargne nette** correspond à l'épargne brute de laquelle ont été déduits les remboursements liés à la dette.

Monsieur le Maire, en complément des éléments développés ci-dessus, souhaite souligner trois éléments essentiels du contexte budgétaire actuel :

- Les baisses récurrentes et importantes des dotations de l'Etat depuis 2013 ont été absorbées sans augmenter la part communale des impôts et sans supprimer ou même diminuer les services à la population.
- Suite à la signature d'un nouveau pacte financier avec la Métropole, celle-ci a majoré notre Dotation de Solidarité Communautaire de 120 000 € en 2015.
- Les dépenses de personnel évolueront fortement en 2017 du fait majoritairement de la mise en œuvre de dispositions de portée nationale alors même que les effectifs ne progresseront pas.

Monsieur GOUHIER reconnaît que la situation financière des communes est actuellement difficile. Par contre, il estime qu'une augmentation des impôts locaux serait une solution de facilité et accentuerait les difficultés que rencontrent déjà de nombreux ménages suite à une pression fiscale déjà trop importante. Une majoration des taux communaux combinée avec celle de la Métropole l'an dernier ne serait pas acceptable. Il suggère de recourir à l'emprunt au regard des taux d'intérêt particulièrement bas actuellement.

Monsieur le Maire indique que le recours à l'emprunt n'est pas la solution à tous les problèmes. Les coûts induits, et notamment les intérêts, peuvent en effet non seulement venir aggraver les charges de fonctionnement mais également dégrader la situation financière de la commune sur du plus long terme. De plus, la commune sera très certainement contrainte de recourir à l'emprunt pour absorber la charge que constituera la construction de la nouvelle salle festive. Il n'est donc pas exclu d'envisager une augmentation de la fiscalité locale en 2017 qui sera alors la seule de tout le mandat.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2017.

### **3-2) Versement de subventions par anticipation : autorisation.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BONCLER.

Il rappelle au Conseil Municipal que chaque année, à l'occasion du vote du budget communal, des subventions de fonctionnement sont attribuées à divers organismes et associations.

Toutefois, certains d'entre eux pouvant être confrontés à des problèmes de trésorerie si la subvention est versée après le vote du budget (fixé au 24 Mars 2017), il est proposé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à verser aux organismes et associations désignés ci-dessous et uniquement en cas de besoin, une ou plusieurs avances de subvention pour un montant global qui ne pourra dépasser le plafond indiqué.

Le tableau suivant présente le bénéficiaire de la subvention, le montant de la subvention qu'il a perçu en 2016 et le plafond maximum de l'avance pouvant être attribuée avant le vote du budget 2017 :

<b>Association ou organisme</b>	<b>Subvention 2016</b>	<b>Plafond autorisé de l'avance sur la subvention 2017</b>
Ecole de musique	26 000,00 €	7 000,00 €
R.A.M.	27 938,00 €	9 000,00 €
Caisse des Ecoles	27 990,00 €	10 000,00 €
C.C.A.S.	11 000,00 €	5 000,00 €
A.J.I.	64 834,00 €	20 000,00 €
O.G.E.C.	46 131,67 €	20 000,00 €
Maison de la Justice et du Droit	1 323,00 € (*)	1 323,00 €

(\*) La subvention 2016, bien que prévue au budget, n'a pas été payée l'an dernier puisque l'appel de fonds nous a été adressé le 6 janvier 2017, soit après la clôture de l'exercice concerné. L'avance sollicitée a donc pour objet de pouvoir payer avant le vote du budget, la subvention 2016. Elle ne remplace pas notre participation pour l'année 2017 qui sera proposée lors du vote du budget primitif 2017.

Il est donc proposé à l'Assemblée de se prononcer sur ce point.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à verser aux associations et organismes désignés dans le tableau ci-dessus, et uniquement en cas de besoin, une ou plusieurs avances de subvention sur le budget 2017 pour un montant global qui ne pourra dépasser les plafonds indiqués.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents administratifs, financiers et techniques relatifs à ces versements.

### **3-3) Présentation de la liste des marchés supérieurs à 20 000 € conclus en 2016.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BONCLER.

Il rappelle au Conseil Municipal que l'arrêté du 27 Mai 2004 modifié par les arrêtés du 26 décembre 2007, du 10 mars 2009 et 21 juillet 2011 du ministre de l'économie, des finances et de l'emploi pris en application de l'article 133 du code des marchés publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les personnes publiques stipule, dans son article

1<sup>er</sup>, qu'au cours du premier trimestre de chaque année, la personne publique fait paraître, sur le support de son choix, une liste des marchés conclus l'année précédente.

Pour l'année 2016, ces marchés sont donc regroupés en fonction des tranches suivantes :

- de 20 000 € HT à 89 999,99 € HT (tous types de marchés)
- de 90 000 € HT à 208 999,99 € HT (marchés de fournitures et de services)
- de 90 000 € HT à 5 224 999,99 € HT (marchés de travaux)
- 209 000 € HT et plus (marchés de fournitures et de services)
- 5 225 000 € HT et plus (marchés de travaux)

Les marchés supérieurs à 20 000 € HT conclus en 2016 sont présentés dans les tableaux de l'**annexe n°5**.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- prend acte de la présentation des marchés supérieurs à 20 000 € HT conclus par la commune en 2016.
- décide de publier la liste de ces marchés dans le registre des délibérations du Conseil Municipal, dans le bulletin municipal, sur le site Internet de la commune et enfin de procéder à un affichage en Mairie.

#### **4-1) Association DOMUS : autorisation de signer une convention.**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame SINGUIN.

Elle rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 13 janvier 2012, il avait été autorisé la signature d'une convention avec l'association DOMUS (DOMicile Multi Services).

Cette convention adoptait le principe d'une participation des communes bénéficiant d'un portage de repas au remboursement d'un prêt contracté par l'association pour le renouvellement des deux véhicules nécessaires à son activité.

Le remplacement de ces véhicules étant envisagé en 2017, il est donc proposé à l'Assemblée de se prononcer sur la nouvelle convention relative au remboursement des emprunts d'un montant unitaire de 28 900 € (soit un montant total de 57 800 €), au taux de 1,038 % sur 5 ans.

Les modalités de répartition des charges évoluent puisque la participation annuelle des communes sera désormais calculée selon la répartition suivante :

- 70% au prorata du nombre de repas portés au cours de l'année précédente.
- 30% au prorata du nombre d'habitants

Sur la base de ces éléments, du nombre de repas livrés en 2015 et de la population 2016, la participation de la commune passerait de 684,41 € à 725,00 €.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un accord de principe sur la convention à intervenir entre l'association DOMUS et la commune de Saint-Jean-de-Boiseau concernant les modalités de remboursement du prêt contracté par l'association dans le cadre du renouvellement des véhicules utilisés pour le portage des repas.

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer, avec l'association DOMUS, la présente convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

#### **4-2) Plan partenarial de gestion de la demande locative sociale et d'information du demandeur : avis de la commune.**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que la loi ALUR (loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) prévoit, pour les territoires dotés d'un Programme Local de l'Habitat, l'élaboration d'un plan partenarial de gestion de la demande locative sociale et d'information du demandeur (P.P.G.) qui définit les orientations destinées à assurer la gestion partagée de la demande et à satisfaire le droit à l'information du demandeur. Ce P.P.G. repose sur trois axes principaux :

- La création d'un service d'accueil et d'information des demandeurs de logement social.
- La mise en place d'une gestion partagée des demandes de logement social avec l'ensemble des acteurs.
- L'organisation collective du traitement des demandes des ménages dont la situation nécessite un traitement particulier.

C'est donc dans ce contexte que le Conseil Métropolitain de Nantes Métropole a décidé, lors de sa séance du 29 juin 2015, d'engager la procédure d'élaboration de son P.P.G.

Après une phase de travail partagé avec l'ensemble des acteurs de la Conférence Intercommunale du Logement (C.I.L.), en particulier Nantes Métropole et ses 24 communes, le Préfet de Loire-Atlantique, les bailleurs sociaux présents sur le territoire, l'Union Sociale de l'Habitat des Pays de Loire, Action Logement et le CREHA Ouest, gestionnaire du fichier partagé départemental de la demande locative sociale, et conformément aux dispositions législatives du code de la Construction et de l'Habitation, le projet de P.P.G. a été validé par la C.I.L. du 14 décembre 2016.

Il doit maintenant être soumis à l'avis des communes membres de la Métropole et à celui des services de l'Etat avant d'être approuvé définitivement en Conseil Métropolitain.

Au regard de ces éléments, il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur les termes du plan partenarial de gestion de la demande locative sociale et d'information du demandeur présenté ci-dessus.
- s'engage à mobiliser aux côtés de Nantes Métropole et des partenaires de la Conférence Intercommunale du Logement, au regard des compétences qui sont propres à la commune, les moyens d'action nécessaires à la mise en œuvre du Plan Partenarial.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur à intervenir avec Nantes Métropole et à prendre toutes les mesures administratives, financières et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **5-1) Règlement intérieur de la halte-garderie : présentation pour adoption.**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame CRASTES.

Elle rappelle au Conseil Municipal que, par délibérations du 28 juin et du 6 décembre 2013, il avait été validé le règlement intérieur de la halte-garderie municipale.

Afin de répondre au mieux aux attentes des familles et après un avis favorable de la commission « enfance – jeunesse – éducation » réunie le 17 janvier 2017, il est donc proposé de modifier le règlement intérieur de la halte-garderie sur les points suivants :

- Les accueils occasionnels seront autorisés pour une durée maximale de 16 heures par semaine (au lieu de 10 actuellement).
- Le renouvellement des accueils sous contrat se fera en fonction des besoins des familles et sans limite de temps. Leur durée ne sera donc plus limitée à 6 mois (soit 3 mois renouvelable une fois).
- Les critères permettant de bénéficier d'un accueil sous contrat seront assouplis afin de permettre à un plus grand nombre de familles de bénéficier de ce mode d'accueil.

Madame CRASTES précise que ces modifications permettent à la fois d'optimiser le fonctionnement de la halte-garderie mais également de répondre à la demande des familles en élargissant l'offre d'accueil.

Madame SINGUIN souligne enfin que ces évolutions se font sans augmentation du budget alloué à la halte-garderie.

Ces précisions étant données, il est donc demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce point.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur le règlement intérieur modifié de la halte-garderie municipale tel que présenté ci-dessus.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures administratives, financières et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération

### **6-1) Etat 2016 des déclarations d'intention d'aliéner : présentation.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHANU.

Il rappelle que, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par délibération du 30 Mars 2014, il est obligatoire de présenter, chaque année à l'Assemblée, un état des Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) dont la commune a été destinataire.

Le tableau récapitulatif pour 2016, mis à la disposition des conseillers municipaux pour consultation dans la salle du Conseil Municipal, est donc présenté aujourd'hui à l'Assemblée et figure à l'**annexe n°6**.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation de l'état des Déclarations d'Intention d'Aliéner de l'année 2016.

### **6-2) Bilan 2016 des cessions et des acquisitions foncières.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHANU.

Il rappelle au Conseil Municipal qu'il convient chaque année de délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et des cessions foncières.

Pour l'année 2016, cet état se présente de la manière suivante :

**CESSIONS :**

Désignation du bien	Localisation - Superficie	Réf. Cadastres - Zonage	Identité de l'acquéreur	Conditions de l'acquisition	Montant de la transaction
<b>N É A N T</b>					

**ACQUISITIONS :**

Désignation du bien	Localisation - Superficie	Réf. Cadastres - Zonage	Identité du cédant	Conditions de l'acquisition	Montant de la transaction
Terrain non bâti	Rue du Verger 565 m <sup>2</sup>	AB 42 UAp	Consorts PRIN	Amiable	70 000 €
Terrain non bâti	La Clavelière 303 m <sup>2</sup> et 538 m <sup>2</sup>	AD 144 et AD 145 NL	M. et M <sup>me</sup> LUCAS	Amiable	1 300 €
Terrain non bâti	Z.A.C. de la Noë 1678 m <sup>2</sup> et 744 m <sup>2</sup>	E 3405 et E 3415 UPn2 et UPn3	Association syndicale de la Z.A.C. de la Noë	Amiable	Gratuit
Terrain non bâti	La pièce du mortier 1184 m <sup>2</sup>	ZC 40 UCv1	M. Michel GENDRE	Amiable	Gratuit

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le bilan des cessions et des acquisitions foncières de l'année 2016 tel que présenté ci-dessus.

**7-1) Recrutement de personnels contractuels pour un accroissement temporaire d'activités (ateliers péri-éducatifs en élémentaire) : autorisation.**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame CRASTES.

Elle rappelle à l'Assemblée que la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, stipule dans son article 3 1° que *"les collectivités et établissements peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs."*

Considérant que, depuis décembre 2016, le nombre d'enfants accueillis au sein des ateliers péri-éducatifs du vendredi en élémentaire est en augmentation et qu'il devient nécessaire de recruter du personnel contractuel pour respecter le taux d'encadrement des enfants, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un agent contractuel au grade d'adjoint territorial d'animation pour un horaire hebdomadaire de 2h15' en période scolaire.

Cet agent sera rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint territorial d'animation (échelle C1 ; indice brut 347) pour la période du 30 janvier au 7 juillet 2017.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent concerné et habilité, à ce titre, à signer le contrat d'engagement qui sera établi si le nombre d'enfants le justifie.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce point.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder, le moment venu, au recrutement du personnel contractuel selon le détail ci-dessus.

### **7-2) Recrutement de personnels contractuels pour un accroissement temporaire d'activités (expositions au château du Pé) : autorisation.**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame FOUCHER.

Elle rappelle à l'Assemblée que la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, stipule dans son article 3 1° que « *les collectivités et établissements peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.* »

Considérant l'organisation régulière d'expositions temporaires au château du Pé et la nécessité d'assurer l'accueil du public et la surveillance des œuvres et des locaux, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder, en tant que de besoin, au recrutement d'un adjoint territorial du patrimoine à mi-temps pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018. Cet agent sera rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 (indice brut 347).

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent concerné et habilité, à ce titre, à signer le contrat d'engagement.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce point.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder, le moment venu, au recrutement du personnel contractuel selon le détail ci-dessus.

### **8-1) Schéma de mutualisation métropolitain : positionnement de la commune.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, par délibération du 16 décembre 2016, le conseil métropolitain de Nantes Métropole a pris acte de l'avancement du schéma de mutualisation.

Celui-ci identifie trois domaines dans lesquels une mutualisation doit être expertisée en 2017 entre les communes intéressées et la métropole :

- **Système d'Information Géographique (SIG) métropolitain**  
Il s'agit de la mise en commun de l'outil SIG, des données et des moyens humains pour garantir un patrimoine commun d'informations géographiques.
- **Gestion documentaire et archives**  
Plusieurs possibilités sont offertes :
  - mutualisation d'un agent en charge de l'animation d'un réseau pour harmoniser les pratiques et suivre le projet de système d'archivage électronique.
  - mutualisation du suivi et du traitement des versements et éliminations.
  - prestation de classement du stock d'archives papier non classé, préalablement à la mutualisation confiée à Nantes Métropole.
- **Instruction des Autorisation du Droit des Sols (ADS)**  
Sur ce point également, plusieurs possibilités sont offertes :
  - Pour l'ensemble des communes volontaires, il est proposé la

mutualisation d'un agent en charge de l'animation d'un réseau pour harmoniser les pratiques : partage de la règle, formation, montée en compétences collective des agents instructeurs.

Par ailleurs, le service pourrait être étendu aux missions suivantes pour les communes qui le souhaitent :

- gestion des contentieux liés aux autorisations d'urbanisme (réponse aux recours gracieux et assistance juridique),
- réalisation des contrôles de conformité pour vérifier la cohérence des travaux réalisés avec le dossier d'autorisation,
- intervention d'un architecte conseil en lien avec l'arrêt des missions du CAUE,
- mutualisation partielle de l'instruction (CUB, PC, DP, PA, ...) hors accueil du public.

A cet effet, il est demandé aux 24 conseils municipaux de se positionner sur chacun de ces trois domaines afin que puisse être évalué précisément le périmètre de mutualisation, ce qui permettra d'établir les moyens nécessaires et le coût correspondant.

A l'issue de ce travail d'expertise, fin 2017, une ou des conventions de mutualisations seront conclue(s) entre la métropole et les communes intéressées. Ces conventions, qui seront soumises pour approbation aux conseils municipaux concernés, détailleront notamment la mission du service commun, la situation des agents, la gestion du service, les conditions financières et les modalités de gouvernance.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à étudier la possibilité pour la ville de Saint-Jean-de-Boiseau de mutualiser avec la métropole et les communes volontaires, les domaines visés ci-dessous, dans le cadre du schéma de mutualisation de la métropole nantaise.
  - **Système d'Information Géographique (SIG) métropolitain :**  
Aucune mise en commun souhaitée pour le moment.
  - **Gestion documentaire et archives :**  
Mutualisation d'un agent en charge de l'animation d'un réseau pour harmoniser les pratiques et suivre le projet de système d'archivage électronique. La commune se réserve toutefois le droit de ne pas donner suite à cette proposition si les conditions financières ne sont pas satisfaisantes et dépassent ses capacités budgétaires.
  - **Instruction des Autorisation du Droit des Sols (ADS) :**  
Maintien de la mutualisation partielle de l'instruction selon le même périmètre et dans les mêmes conditions qu'actuellement.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures administratives, financières et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **9-1) Gestion de l'espace boisé « le bois des Fous » : autorisation de signer un devis pour des travaux d'entretien.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BLIGUET.

Il rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 13 juin 2014, il avait été autorisé la signature d'une convention formalisant une « entente » intercommunale avec la commune de La Montagne suite à la dissolution du syndicat du « Bois des Fous ».

Cette convention prévoyait notamment que les travaux d'entretien rendus nécessaires sur le périmètre du « Bois des Fous » et proposés par la Conférence de l'entente, devaient également être validés par chacun des conseils municipaux.

Il est donc présenté aujourd'hui un devis de l'association « TRAJET - Atelier Réagir Ensemble », d'un montant de 7 000,00 €, portant sur l'entretien de différents secteurs du « Bois des Fous ».

Il est donc demandé à l'Assemblée de bien vouloir valider ce devis dont 20% sera pris en charge par la commune de La Montagne.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide le devis de l'association « TRAJET - Atelier Réagir Ensemble » d'un montant de 7 000,00 € relatif à des travaux d'entretien de différents secteurs du « Bois des Fous » pour l'année 2017.
- précise que ces travaux auront lieu dans le cadre de l'« entente » conclue avec la commune de La Montagne et feront donc l'objet d'une prise en charge à hauteur de 20% par cette dernière.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer le devis.

#### **10-1) Contrat de maintenance des toitures des bâtiments communaux : autorisation de signature.**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LE MEILLAT DORÉ.

Elle indique au Conseil Municipal que, suite à la consultation engagée auprès de plusieurs entreprises, il est proposé de signer avec la société « Atlantique Envergure » de Vigneux de Bretagne un contrat de maintenance de l'ensemble des toitures des bâtiments communaux.

Ce contrat prévoit notamment l'entretien annuel des toitures terrasses (enlèvement des mousses, vérification des évacuations, reprise ponctuelles de l'étanchéité, ...), des chéneaux et des gouttières des bâtiments communaux et sera conclu pour une durée de 4 années.

Le coût annuel de cette maintenance hors revalorisation, s'élevant à 6 907,03 € TTC, il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir approuver les termes de ce contrat et d'en autoriser la signature.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur les termes et les conditions du contrat de maintenance proposé par l'entreprise Atlantique Envergure pour la maintenance de l'ensemble des toitures des bâtiments communaux.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le présent contrat.

#### **10-2) Salle festive : autorisation de signer l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre.**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LE MEILLAT DORÉ.

Elle indique à l'Assemblée que, dans le cadre du projet de construction d'une salle festive, il avait été autorisé, par délibération du 8 septembre 2016, la signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec la SARL d'architecture RAUM pour un montant de 412 147,80 € TTC.

Or, il est apparu dernièrement que le cahier des charges soumis aux équipes d'architectes ayant participé à la consultation ne prévoyait pas la mission « OPC » (ordonnancement, pilotage et coordination du chantier).

Au regard de l'importance et de la complexité de cette opération, il est donc proposé d'inclure cette mission dans le contrat de maîtrise d'œuvre pour un montant de 40 800 € TTC.

Après avoir précisé que cet avenant a été validé par la Commission d'Appel d'Offres du 9 janvier 2017, à l'unanimité des présents, il est donc demandé à l'Assemblée d'autoriser sa signature.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre de la SARL d'architecture RAUM relatif au projet de construction d'une salle festive.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de cette délibération et notamment à signer, avec la SARL d'architecture RAUM, l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre relatif au projet de construction d'une salle festive.

### **10-3) Rénovation de l'église : autorisation de signer l'avenant n°1 au lot n°3.**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LE MEILLAT DORÉ.

Elle rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 17 octobre 2014, il avait été autorisé la signature, avec l'entreprise LESURTEL, d'un marché de travaux concernant le lot n° 3 « Couverture/Zinguerie » relatif à l'opération de rénovation de l'église pour un montant de 192 179,86 € TTC.

Il est présenté aujourd'hui un avenant portant sur les prestations suivantes :

<b>Nature des travaux</b>	<b>TOTAL TTC</b>
<b>Plus value :</b> - Fourniture et pose d'une couverture en plomb sur la tour de l'escalier	5 892,19 €
<b>MONTANT GLOBAL DE L'AVENANT</b>	<b>5 892,19 €</b>

Le montant total du marché passe donc de 192 179,86 € à 198 072,05 € TTC.

Cet avenant a été validé par la Commission d'Appel d'Offres du 9 janvier 2017, à l'unanimité des présents.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet d'avenant tel que présenté ci-dessus.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents administratifs, financiers et techniques relatifs à celui-ci.

### **Informations diverses.**

\* La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le :

- **Vendredi 24 mars 2017** à 20h00.

\* **Finances** : La commission des Finances se réunira le **lundi 6 mars** à 9h00 dans le cadre de la préparation du budget 2017.

La séance est levée à 22 h 50.



**annexe n° 1 – 1/2**



Association : Permanences Administratives (9h à 12h30) du lundi au vendredi matin

Plus possibilités de rencontres hors de ce cadre horaire (sur rendez-vous avec également le directeur ou/et l'équipe pédagogique :  
2 animateurs permanents aujourd'hui dont Marine LERAY : directrice local jeunes de St Jean de Boiseau  
Maxime LEBOS : directeur local jeunes de la Montagne

Adhésion : 5€ année Résidents St Jean et la Montagne et 10€ hors commune

**Les Evénementiels**

« Jeu M'Éclaire » 2ème samedi de décembre au complexe des genêts.  
La 3ème édition en 2016 a réunie 700 personnes  
- Présence autres événements avec caravane de l'animation crée cette année par les jeunes

**Les liens intergénérationnels**

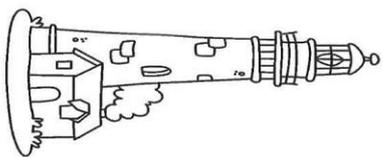
- Action transport solidaire intergénérationnel et lien social tout public avec le CCAS  
- Echanges jeunes avec personnes âgées via l'association Les Courrières et la résidence de la Tour du Pé

- Association fondée en 1997
- La charte éducative est la base de notre projet associatif
- Le projet associatif se décline par un aller-retour entre les besoins, demandes des jeunes ou et liés à la jeunesse et les élus de l'AJI (Conseil d'administration composé d'un tiers d'élus de la commune, un tiers d'élus associatifs œuvrant dans la jeunesse sur notre territoire et un tiers d'utilisateurs de notre territoire)
- La charte éducative comme notre projet associatif et nos 14 axes d'intervention (activités) sont présentés sur [www.aji44.net](http://www.aji44.net)

**Local Jeunes**

Le local qui était rue du Verger est passé au 1er étage du CMS (Centre Médico Social). Ce local est un repère (phare en quelque sorte) pour tous les jeunes de la commune car des accueils permanents leur permettent de venir quand ils veulent durant les heures et jours d'ouverture à partir du moment où ils sont adhérents de notre association.

Le local est en effet ouvert aux 12-18 ans à partir d'un agrément donc d'un suivi de la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports du 44.



**La prévention**

Actions décidées via l'AJI notamment :  
- à partir des Cellules de Veille la Santé et à la Citoyenneté)

Intervention dans une année scolaire de la 6ème à la 3ème . On capte ainsi l'ensemble d'une classe d'âge dans un cadre idéal et via un projet global cohérent et complémentaire entre les niveaux et les différents acteurs intervenants avec nous sur les sujets visés par et pour le plus grand nombre.

**Intercommunales**

Les jeudis de l'AJI pendant les vacances 1 samedi par mois hors vacances

**Passerelles avec**

**les - de 12 ans**

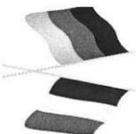
**Les séjours**

12 jeunes avec deux encadrants entre 5 et 12 jours selon le type de projets (axe, lieu, etc...)

**Les relations Internationales**

Multiple échanges de jeunes durant l'année (comité de jumelage, insertion, collège...)

Récrite de papier pour financer la cantine scolaire d'enfants au Mali Exposition-échange



Saint-Jean de-Boiseau

et sorties

**annexe n° 1 – 2/2**

**Une jeunesse plurielle et multiple : quelques actions complémentaires à la marge de nos actions prioritaires et à destination de notre public cible : les 12-15 ans**

**Accueils spécifiques**

**16-18 ans**

**Solidarité et citoyenneté**

Jeunes de la commune aident aux actions du secours populaire (chasse aux œufs, tri des légumes pour la banque alimentaire, etc...)

**Music'AJI**

- Aide à la constitution d'un groupe (soutien logistique et technique)
- Formations pour gérer une sonorisation (booms, concerts jeunes, fête d'école ...)
- WEB RADIO locaux jeunes, itinérant avec notre caravane de l'animation

**Vers l'insertion**

- Lien jeunes et parents pour babysitting
  - Accueil stagiaires
- Projet événement freins à l'emploi des jeunes avec groupe Résolac

**Parentalité**

- Soirées jeux
- Animations avec parents
- Aide soutien projets (vie associative, sortie festival, aide secours populaire)
- Réflexion et conférences avec groupe Vivre en famille et quinzaine de la parentalité de la Montagne

**Envie d'agir**

- Soutien technique voir logistique au montage de projets de jeunes ou pour les jeunes



- Développer les dynamiques à partir des locaux jeunes en améliorant à la fois l'accueil dans le local (création d'expositions temporaires, réflexion sur le type d'accueil adapté au plus grand nombre...)
- Développer les animations web radio dans les locaux, dans notre caravane de l'animation et dans les écoles (actions passerelles)
- Mutualiser les échanges jeunes avec l'Allemagne grâce à un projet de déplacement commun en novembre 2018 à Metz et Verdun avec St Jean de Boiseau, la Montagne, Deidesheim et Stadoldendorf
- Maintenir les autres actions (séjours, prévention, événementiels, intergénérationnels, etc...) en renforçant nos partenariats dans l'intérêt d'un projet cohérent à destination d'un maximum de jeunes de notre territoire.

**L'AJI et les perspectives spécifiques 2017**

**annexe n° 2**

**Comité consultatif Environnement, cadre de vie, aménagement du territoire et  
développement économique  
Compte rendu activité 2016**

Le comité consultatif dans son acception stricte s'est réuni 3 fois en 2016

- En mars pour faire le point sur les dossiers en cours (pôle funéraire, PLUm, aménagement des espaces publics...)
- 2 fois en novembre, la première pour la présentation du futur crématorium, la seconde pour le projet d'aménagement du futur cimetière intercommunal.

Le comité consultatif élargi pour l'élaboration du PLUm (panel citoyen) a été convié à divers ateliers citoyens pour suivre l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain :

- Fin juin pour des balades urbaines
- En novembre pour des réflexions autour de la règle (comment passer du projet à la règle)
- En décembre pour une réflexion autour de l'aménagement du centre bourg

Pour information, il s'est à nouveau réuni en janvier pour réflexion autour de la « trame verte et bleu paysage » et se réunira prochainement sur le projet d'Opération d'aménagement thématique Loire.

A noter également que 2 réunions publiques se sont tenues en 2016, le 21 avril pour la présentation du projet du pôle funéraire, le 4 mai pour la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable métropolitain (document d'orientation politique et stratégique du PLUm).

## **Compte rendu du Comité Consultatif Culture vie Associative**

En 2016, la Commission Culture Animation et Vie associative a travaillé sur trois axes :

- **La 2<sup>ème</sup> édition d'Assos' en Fête**
- **La recherche d'événements culturels nouveaux**
- **Le bilan et les perspectives de la saison culturelle 2015/2016**

### **La 2<sup>ème</sup> édition d'Assos' en Fête**

Fort de l'expérience des deux dernières éditions, nous avons acté d'un commun accord avec les associations exposantes les points suivants :

- Organiser Assos' En Fête dans les quinze premiers jours de septembre
- Permettre aux associations de prendre des inscriptions lors de l'exposition
- Renforcer et améliorer les animations pendant l'exposition
- Créer des espaces d'initiation pour les plus jeunes
- Rendre l'évènement plus festif

Pour la prochaine édition, les associations se réuniront avec nous pour commencer à travailler.

### **La recherche d'événements culturels nouveaux**

Fort de l'évènement culturel « Le Jardin des Arts » en 2015, nous avons lancé une prospection et une réflexion pour agrémenter la saison culturelle par des événements d'exposition d'arts plastiques au Château du Pé et prochainement dans le futur équipement qui remplacera la salle des fêtes.

Ainsi, nous envisageons une exposition d'arts plastiques destinée aux artistes amateurs de la commune qui pourraient exposer lors d'un week-end tous les deux ou trois ans.

Par ailleurs, l'Association « le Jardin des Arts » souhaite revenir au Château du Pé pour un week-end en septembre 2018 ou 2019.

Enfin, l'association « Les Amis de l'Art » qui organise une exposition depuis plusieurs dizaines d'années à Nantes souhaite investir le château l'espace d'un week-end.

Nous pensons pouvoir répondre favorablement à ces trois projet qui pourraient prendre la forme d'une triennale pour chacun d'eux.

### **Le bilan et les perspectives de la saison culturelle 2015/2016**

Chaque année, depuis la mise en route de la programmation culturelle par Philippe Lucas, nous lui demandons de présenter un bilan et les perspectives de la saison devant la commission. Le dernier exercice a confirmé la satisfaction quant aux spectacles proposés mais à également mis en lumière le souhait de renforcer les propositions en direction des jeunes publics. Fort de ce constat, notre programmateur a tenu compte de cet avis et la programmation 2016/2017 a été renforcée de propositions pour le jeune public.

**Rapport d'activité des instances consultatives en 2016**

**Secteur Petite enfance, enfance, jeunesse, éducation**

◆ **3 COPIL PEDT en Janvier, mars et décembre**

**COPIL PEDT du 28/01/16**

- Personnes présentes : 21 personnes
- Ordre du jour : Présentation de la synthèse de l'évaluation du PEDT - Préconisations quant à l'organisation actuelle des rythmes scolaires et débat sur la nécessité de revoir les horaires de la semaine scolaire pour la rentrée 2016.

**COPIL PEDT du 02/03/16 :**

- Personnes présentes : 16 personnes
- Ordre du jour : Réflexion sur de nouveaux horaires pour la rentrée scolaire 2016 afin de répondre à la demande des familles de décaler les horaires des 2 écoles. Choix de décaler de 5 min. tous les horaires de l'école Emilienne Leroux et en parallèle, démarche auprès de NM service Transports scolaires pour avancer les horaires des cars de 5 min.

**COPIL PEDT du 01/12/16 :**

- Personnes présentes : 14 personnes
- Ordre du jour : un bilan sur l'organisation et la fréquentation des temps extrascolaires depuis la rentrée de septembre 2016 et mise à jour de la charte d'utilisation des locaux.

◆ **6 CA Caisse des Ecoles en Janvier, mars, juin, septembre, octobre et décembre.**

Dates	Ordre du jour
CA du 28/01/16	- Convention d'adhésion au service de médecine prévention - Point sur la classe de découverte de juin 2016 - Débat d'orientation budgétaire
CA du 10/03/16	- Compte de gestion, compte administratif et budget primitif 2016 - Tableau des effectifs au 31/12/2015 - Contrat d'assurance des risques statutaires - Indemnités de secrétariat
CA du 23/06/16	- Tarifs du restaurant scolaire : adoption des nouveaux tarifs pour la prochaine année scolaire - Adoption d'un Droit d'inscription qui sera facturé en septembre en lieu et place de la carte de sociétaire pour une simplification de gestion - Adoption du Règlement du restaurant scolaire 2016-2017 (nouveau : possibilité de prélèvement automatique pour les familles) - Tableau des effectifs : Création d'un poste de contractuel à temps non complet pour un besoin temporaire + Création d'un poste à temps non complet (adjoint technique 1ère classe) consécutif à l'augmentation du nombre de repas préparés - Classe découverte à Saint-Malo : Présentation du séjour et convention de mise à disposition d'un agent - Renouvellement du contrat du contrôle d'hygiène alimentaire - Renouvellement du contrat de dératisation

**annexe n° 4 – 2/2**

CA du 29/09/16	- Point de situation budgétaire - Contrat d'assurance des risques statutaires avec le centre de gestion - Présentation du projet de classe de découverte des CM2 pour l'année 2016/2017
CA du 11/10/16	- Classe de découverte 2016/2017 : présentation du projet et prévisions budgétaires - Tarif restaurant scolaire pour les personnes en service civique
CA du 08/12/16	- Admission en non-valeur - Avenant N°1 à la convention Acte - Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) - Décision modificative 2016, - Classe découverte de novembre 2016

◆ **2 comités consultatifs PE,E,J,E en mai et décembre.**

**Comité consultatif du 18/05/16**

- Personnes présentes : 4 personnes
- Ordre du jour : - Présentation des résultats de l'enquête du PEDT auprès des familles
  - Présentation des nouveaux horaires à l'école Emilienne Leroux appliqués dès la rentrée prochaine
  - Modalités d'inscription au transport scolaire
  - présentation d'un nouvel outil à destination des familles : le livret d'accueil Petite enfance, Enfance

**Comité consultatif du 12/12/16**

- Personnes présentes : 7 personnes
- Ordre du jour : Accompagnement à la parentalité : quelles sont les attentes, quelles actions envisager pour 2017?

◆ **1 conseil d'enfants de l'école Badinter en janvier**

- Personnes présentes : 26 élèves représentant les 13 classes + 4 adultes
- Ordre du jour : Règles de vie dans les lieux communs scolaire/périscolaire – Aménagements de la cour (souhaits des enfants)

**annexe n°5 – 1/3**

## **Marchés de fournitures**

<b>Tranche</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Date</b>	<b>Titulaire - Code postal</b>
De 20 000 € HT à 89 999 € HT		N É A N T		
De 90 000 € HT à 208 999 € HT		N É A N T		
209 000 € et plus		N É A N T		

annexe n°5 – 2/3

**Marchés de services**

Tranche	Objet	Montant HT	Date	Titulaire - Code postal
De 20 000 € à 89 999 € HT	N É A N T			
De 90 000 € à 208 999 € HT	N É A N T			
<b>209 000 € et plus</b>	Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle festive	343 456,49 €		
		194 114,07 €	26/09/2016	RAUM - 44000
		17 688,35 €	26/09/2016	Leroy - 44400
	<i>Architecture</i>	33 349,56 €	26/09/2016	Serba - 85300
	<i>Scénographie</i>	52 694,08 €	26/09/2016	Isocrate - 44300
	<i>Structure</i>	32 107,13 €	26/09/2016	CMB 44 - 44800
<i>Fluides, thermique</i>	13 503,30 €	26/09/2016	SerdB - 44230	
	<i>Economie</i>			
	<i>Acoustique</i>			

**Marchés de travaux**

Tranche	Objet	Montant HT	Date	Titulaire - Code postal
De 20 000 € HT à 89 999 € HT	Construction d'une salle périscolaire à l'école maternelle	42 178,36 €		
	Lot 1	7 470,89 €	26/05/16	Chézine bâtiments – 44806
	Lot 2	2 712,24 €	26/05/16	Agasse – 44450
	Lot 3	9 202,78 €	26/05/16	LF Etanchéité – 44230
	Lot 4	4 040,00 €	26/05/16	ADI – 44800
	Lot 5	5 495,83 €	26/05/16	Agasse – 44450
	Lot 6	5 680,72 €	26/05/16	Abitat Services – 44830
	Lot 7	1 913,06 €	26/05/16	Abitat Services – 44830
	Lot 8	4 150,40 €	26/05/16	Forcenergie – 44140
	Lot 9	1 512,44 €	26/05/16	Gourmelon – 44640
	Réfection de la toiture de l'école maternelle	44 622,72 €	4/04/16	Menanteau - 44620
De 90 000 € HT à 5 224 999 € HT	Construction d'une 14 <sup>ème</sup> classe à l'école élémentaire	163 317,77 €		
	Lot 1	43 396,70 €	26/05/16	FL Constructions – 44333
	Lot 2	8 683,00 €	26/05/16	FL Constructions – 44333
	Lot 3	19 527,40 €	26/05/16	FL Constructions – 44333
	Lot 4	31 935,75 €	26/05/16	FL Constructions – 44333
	Lot 5	11 447,00 €	26/05/16	FL Constructions – 44333
	Lot 6	1 718,00 €	26/05/16	FL Constructions – 44333
	Lot 7	14 144,00 €	26/05/16	FL Constructions – 44333
	Lot 8	6 479,00 €	26/05/16	FL Constructions – 44333
	Lot 9	Annulé (préau)	26/05/16	Sans objet
	Lot 10	Annulé (préau)	26/05/16	Sans objet
	Lot 11	5 986,92 €	26/05/16	Evolia – 44400
Lot 12	20 000,00 €	26/05/16	Siths - 44840	
5 225 000 € HT et plus	N É A N T			

## annexe n°6 – 1/4

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER  
ANNEE 2016

N° ORDRE	DATE DE LA DEMANDE	ADRESSE 1	ADRESSE 2	NATURE	SURFACE M <sup>2</sup>	ZONE P.L.U	PRIX net vendeur (en euros)
01	06.01.06	25 rue de la	Poterie	Bâti	1510 m <sup>2</sup>	UBb-NX	278.000,00
02	07.01.16	24 ter rue de la	Fenêtre	Bâti	670 m <sup>2</sup>	UBb	244.000,00
03	07.01.16	3 rue de la	Fontaine	Bâti	279 m <sup>2</sup>	UCp	200.000,00
04	07.01.16	27 rue de la	Cale	Bâti	217 m <sup>2</sup>	UCp	189.000,00
05	26.01.16	Rue des	Pierres Blanches	Non bâti	10 m <sup>2</sup>	UBb	1 EURO
06	14.01.16	10 rue	Olympe de Gouges	Bâti	10942 m <sup>2</sup> (vente d'un appartement de la copropriété)	UA/UBb	88.000,00
07	14.01.16	Lotissement les	Pierres blanches	Non bâti	7178 m <sup>2</sup> (voirie)	1AU <sub>p1</sub> /1AU <sub>p2</sub>	1,00
08	15.01.16	Rue du	Bac	Non bâti	707 m <sup>2</sup>	UBb/NN	62.200,00
09	22.01.16	27 rue de la	rigaudière	Bâti	987 m <sup>2</sup>	UBb	320.000,00
10	26.01.16	Rue des	Pierres Blanches	Non bâti	383 m <sup>2</sup>	UBb	49.894,00
11	26.01.16	Rue des	Pierres blanches	Non bâti	423 m <sup>2</sup>	UBb	55.105,00
12	26.01.16	Rue des	Pierres blanches	Non bâti	439 m <sup>2</sup>	1AU <sub>p2</sub>	73.500,00
13	26.01.16	Rue des	Pierres blanches	Non bâti	671 m <sup>2</sup>	1AU <sub>p2</sub>	73.500,00
14	27.01.16	Rue de	Bel Air	Non bâti	366 m <sup>2</sup>	UBb	70.000,00
15	02.02.16	26 rue	Charles de Gaulle	Bâti	1872 m <sup>2</sup>	UBb/2AU	160.000,00
16	03.02.16	32 rue	Charles de Gaulle	Bâti	500 m <sup>2</sup>	UBb	215.000,00
17	04.02.16	Lotissement les	Pierres blanches lot 32	Non bâti	2300 m <sup>2</sup>	1AU <sub>p2</sub>	281.469,25

18	05.02.16	Rue des	Pierres blanches	Non bâti	252 m <sup>2</sup>	UBb	49.563,00
19	05.02.16	Rue des	Pierres blanches	Non bâti	170 m <sup>2</sup>	UBb	33.436,00
20	05.02.16	Rue des	Pierres Blanches	Non bâti	63 m <sup>2</sup>	UBb	1,00
21	06.02.16	Rue des	Pierres blanches	Non bâti	418 m <sup>2</sup>	UBb	78.000,00
22	12.02.16	11 rue de la	Croix	Non bâti	463 m <sup>2</sup>	UBb	89.000,00
23	12.02.16	6 rue de la	Fraternité	Bâti	140 m <sup>2</sup>	UCp	193.500,00
24	15.02.16	56 rue de la	Belle étoile	Bâti	829 m <sup>2</sup>	UBb	152.000,00
25	23.02.16	8 rue du	Vieux four	Bâti	665 m <sup>2</sup>	UBb	125.000,00
26	26.02.16	5 impasse du	Coche	Bâti	582 m <sup>2</sup>	UBb	180.000,00
27	27.02.16	26 rue	Charles de gaulle	Bâti	1872 m <sup>2</sup>	2AU/UBb	160.000,00
28	04.03.16	13 rue des	Petites Landes	Bâti	1363 m <sup>2</sup>	UBb	205.000,00
29	08.03.16	3 rue du	Chat qui guette	Bâti	2830 m <sup>2</sup>	UBb/NL	1.035.000,00
30	09.03.16	9 rue	Shirin Ebadi	Bâti	402 m <sup>2</sup>	UPn3	187.000,00
31	12.03.16	rue	Bel Air	Non bâti	358 m <sup>2</sup>	UBb	70.000,00
32	15.03.16	Rue	François Mitterand	Non bâti	339 m <sup>2</sup>	UA-UA <sub>p</sub> -UBb	50.000,00
33	15.03.16	Rue de la	Rochelle	Bâti	406 m <sup>2</sup>	UBb	170.000,00
34	15.03.16	15 rue de la	Chesnaie	Bâti	515 m <sup>2</sup>	UBb	220.000,00
35	16.03.16	58 rue de l'	Ouche Gérard	Bâti	1130 m <sup>2</sup>	UBb	216.000,00
36	25.03.16	3 rue	Sean Mac Bride	Bâti	311 m <sup>2</sup>	UPn3	199.000,00
37	25.03.16	32 rue	Abbé Henri Garnier	Bâti	170 m <sup>2</sup>	UCp	75.000,00
38	25.03.16	6 rue de	Bel Air	Bâti	1164 m <sup>2</sup>	UBb	230.000,00
39	25.03.16	12 ter rue du	Pellerin	Bâti	545 m <sup>2</sup>	UBb	195.000,00
40	31.03.16	58 rue du	Pellerin	Non bâti	683 m <sup>2</sup>	UBb	35.000,00
41	31.03.16	24 rue du	Pellerin	Bâti	1340 m <sup>2</sup>	UBb/NN	227.000,00
42	02.04.16	56 rue	Abbé Henri Garnier	Bâti	810 m <sup>2</sup>	UCp	231.200,00
43	04.04.16	10 rue	Beauséjour	Bâti	1159 m <sup>2</sup>	UBb	238.000,00
44	06.04.16	23 rue des	Charreaux	Bâti	1490 m <sup>2</sup>	UBb/NNj	290.000,00

## annexe n°6 – 2/4

45	06.04.16	28 rue	Sean Mac Bride	Bâti	458 m <sup>2</sup>	UPn3	210.000,00
46	06.04.16	6 rue de la	Croix Truin	Bâti	1659 m <sup>2</sup>	2AU/UBb	228.000,00
47	06.04.16	49 rue du	Pellerin	Bâti	368 m <sup>2</sup>	UBb	124.000,00
48	08.04.16	Rue de la	Croix	Non bâti	407 m <sup>2</sup>	UBb	81.000,00
49	15.04.16	11 rue du	Château	Bâti	409 m <sup>2</sup>	UCp	110.000,00
50	15.04.16	11 rue du	Château	Bâti	409 m <sup>2</sup>	UCp	195.000,00
51	20.04.16	33 rue de la	Fraternité	Bâti	432 m <sup>2</sup>	UCp	171.000,00
52	20.04.16	3Ter rue de l'	Egalité	Bâti	136 m <sup>2</sup>	UAp	142.783,00
53	22.04.16	56 rue du	Landas	Bâti	618 m <sup>2</sup>	UAp	134.010,00
54	28.04.16	3 rue	Sean Mac Bride	Non bâti	311 m <sup>2</sup>	UPn3	38.567,74
55	28.04.16	28 rue	Sean Mac Bride	Non bâti	458 m <sup>2</sup>	UPn3	43.538,51
56	28.04.16	44 rue	Abbé Henri Garnier	Bâti	58 m <sup>2</sup>	UCp	70.000,00
57	03.05.16	51 rue du	Vieux Four	Bâti	261 m <sup>2</sup>	UBb	80.000,00
58	03.05.16	51 rue du	Vieux Four	Bâti	117 m <sup>2</sup>	UBb	60.000,00
59	03.05.16	rue du	Vieux Four	Non bâti	264 m <sup>2</sup>	UBb	70.000,00
60	07.05.16	Rue de la	Noé	Non bâti	763 m <sup>2</sup>	UBb	88.500,00
61	11.05.16	Rue de la	Croix Truin	Non bâti	693 m <sup>2</sup>	UBb – NNj	60.000,00
62	11.05.16	31 rue du	Pellerin	Bâti	1036 m <sup>2</sup>	UBb	251.000,00
63	11.05.16	Les Pierres	Blanches	Non bâti	420 m <sup>2</sup>	1AUp2	1,00
64	13.05.16	Rue de la	Belle Etoile	Non bâti	683 m <sup>2</sup>	UBb	86.000,00
65	13.05.16	Chemin de	Launay	Non bâti	338 m <sup>2</sup>	UBb	65.000,00
66	18.05.16	Chemin du	Launay	Non bâti	295 m <sup>2</sup>	UBb	65.000,00
67	31.05.16	8 rue du	Château	Bâti	204 m <sup>2</sup>	UCp	240.000,00
68	03.06.16	6 rue du	Onze Novembre	Bâti	565 m <sup>2</sup>	UA	185.000,00
69	03.06.16	34 rue de la	Cruaudière « Le Sensus »	Bâti	1615 m <sup>2</sup>	UBb/NNf	226.000,00
70	03.06.16	Le	Sensus	Non bâti	84 m <sup>2</sup>	NNf	1.000,00

71	08.06.16	Les	Pierres Blanches	Non bâti	354 m <sup>2</sup>	1AUp2	78.000,00
72	13.06.16	3 rue	Jean Brochard	Bâti	649 m <sup>2</sup>	UBb	280.000,00
73	14.06.16	Rue des	Pierres blanches	Non bâti	598 m <sup>2</sup>	UBb	89.999,00
74	14.06.16	Rue des	Pierres Blanches	Non bâti	48 m <sup>2</sup>	UBb	1,00
75	15.06.16	56 rue de la	Perche	Non bâti	904 m <sup>2</sup>	UBb/NNj	100.000,00
76	22.06.16	26 rue	Charles de Gaulle	Bâti	831 m <sup>2</sup>	UBb	155.270,00
77	22.06.16	31 rue du	Commerce	Bâti	540 m <sup>2</sup>	UCp	195.000,00
78	22.06.16	24 rue	Sean Mac Bride	Bâti	286 m <sup>2</sup>	UPn3	177.000,00
79	22.06.16	24 rue	Sean Mac Bride	Non bâti	286 m <sup>2</sup>	UPn3	38.593,00
80	22.06.16	4 rue de la	Vallée	Bâti	120 m <sup>2</sup>	UAp	122.350,00
81	22.06.16	Rue des	Frères Gohau	Bâti	78 m <sup>2</sup>	UAp	7.500,00
82	22.06.16	3 rue des	Violettes	Bâti	126 m <sup>2</sup>	UAp	35.000,00
83	24.06.16	3 bis rue de l'	Egalité	Bâti	140 m <sup>22</sup>	UAp	162.00,00
84	25.06.16	3 impasse du	Clos de la Lande	Bâti	373 m <sup>2</sup>	UBb	215.000,00
85	25.06.16	13 rue de la	fontaine	Bâti	222 m <sup>2</sup>	UCp	245.000,00
86	29.06.16	24 bis rue du	Château	Bâti	63 m <sup>2</sup>	UCp	108.000,00
87	01.07.16	1 rue de la	Rivière	Bâti	1048 m <sup>2</sup>	UBb/NN	76.338,00
88	01.07.16	2 rue	Louise Michel	Bâti	488 m <sup>2</sup>	UBb	210.000,00
89	07.07.16	7 rue du	Landas	Bâti	964 m <sup>2</sup>	UAp	250.000,00
90	08.07.16	3 rue des	Remparts	Bâti	4279 m <sup>2</sup>	UBb/NL	231.500,00
91	08.07.16	8 impasse des	Plécinaux	Bâti	605 m <sup>2</sup>	UBb	229.000,00
92	11.07.16	Chemin du	Launay	Non bâti	503 m <sup>2</sup>	UBb	93.000,00
93	12.07.16	Chemin du	Launay	Non bâti	113 m <sup>2</sup> (1 passage)	UBb	20.000,00
94	13.07.16	4 rue du	Pellerin	Bâti	615 m <sup>2</sup>	UBb	200.000,00
95	18.07.16	9 rue de la	Fraternité	Bâti	287 m <sup>2</sup>	UCp	193.000,00
96	28.07.16	Rue du	Pellerin	Non bâti	10 m <sup>2</sup>	UBb	150,00

## annexe n°6 – 3/4

97	28.07.16	Rue du	Pellerin	Non bâti	10 m <sup>2</sup>	UBb	150,00
98	28.07.16	49 rue du	Pellerin	Non bâti	1220 m <sup>2</sup>	UBb/A	90.000,00
99	28.07.16	58 rue du	Landas	Bâti	568 m <sup>2</sup>	UAp	160.000,00
100	01.08.16	22 rue des	Charreaux	Bâti	1108 m <sup>2</sup>	UBb/NN	270.000,00
101	02.08.16	34 rue de la	Cruaudière « Le Sensis »	Bâti	2804 m <sup>2</sup>	UBb/NNf	226.000,00
102	02.08.16	43 rue du	Commerce	Bâti	245 m <sup>2</sup>	UCp	180.000,00
103	02.08.16	41 rue du	Commerce	Bâti	218 m <sup>2</sup>	UCp	207.000,00
104	02.08.16	1 rue des	Gras	Bâti	215 m <sup>2</sup>	UCp	70.000,00
105	04.08.16	3ter rue de l'	Egalité	Bâti	136 m <sup>2</sup>	UAp	142.785,00
106	16.08.16	5 rue des	Dames	Bâti	141 m <sup>2</sup>	UAp	192.500,00
107	19.08.16	27 rue	Jean de Martel	Bâti	510 m <sup>2</sup>	UC	157.000,00
108	26.08.16	rue	Jean de Martel	Bâti	64 m <sup>2</sup>	UC	11.000,00
109	07.09.16	5 rue	Ferdinand Buisson	Bâti	249 m <sup>2</sup>	UPn3	176.000,00
110	07.09.16	Rue du	Vieux four	Non bâti	338 m <sup>2</sup>	UBb	73.000,00
111	08.09.16	4 rue du	stade	bâti	1005 m <sup>2</sup>	UBb	275.000,00
112	16.09.16	21 bis rue de la	perche	bâti	1315 m <sup>2</sup>	UBb	222.500,00
113	16.09.16	30 rue des	ormes	bâti	88 m <sup>2</sup>	UBb	230.000,00
114	21.09.16	7 rue de la	Noë	bâti	677 m <sup>2</sup>	UBb/UPn2	200.000,00
115	28.09.16	3 rue de la	Rivière	bâti	325 m <sup>2</sup>	UBb	78.000,00
116	01.10.16	12-14 rue du	Port à Girard	bâti	801 m <sup>2</sup>	UCp	345.000,00
117	05.10.16	1 rue du	Commerce	bâti	137 m <sup>2</sup>	UCp	201.900,00
118	05.10.16	57 rue de la	Croix Truin	bâti	1400 m <sup>2</sup>	UBb/NNj	266.100,00
119	07.10.16	4 impasse du	Clos de la Lande	bâti	390 m <sup>2</sup>	UBb	96.420,79
120	07.10.16	4 impasse du	Clos de la Lande	bâti	390 m <sup>2</sup>	UBb	119.799,21
121	08.10.16	23 rue du	Port	bâti	165 m <sup>2</sup>	UCp	186.000,00
122	08.10.16	Rue des	Petites Landes	Non bâti	522 m <sup>2</sup>	UBb	78.000,00

123	08.10.16	Rue du	Vieux Four	Non bâti	334 m <sup>2</sup>	UBb	72.000,00
124	08.10.16	Rue de la	Croix Truin	Non bâti	152 m <sup>2</sup>	UBb	1,00
125	10.10.16	51 rue du	Vieux Four	Non bâti	222 m <sup>2</sup>	UBb	55.000,00
126	10.10.16	51 rue du	Vieux Four	bâti	209 m <sup>2</sup>	UBb	55.000,00
127	10.10.16	9 rue de la	Croix	bâti	3257 m <sup>2</sup>	UBb/NN	190.000,00
128	12.10.16	3 bis le	Bas du Clos	bâti	3313 m <sup>2</sup>	UBb	305.000,00
129	20.10.16	27 et 27 bis rue de la	Rochelle	bâti	1360 m <sup>2</sup>	UBb/A	205.000,00
130	21.10.16	25 rue de la	Croix Truin	bâti	717 m <sup>2</sup>	UBb/NNj	147.500,00
131	21.10.16	11 rue de la	Fraternité	bâti	268 m <sup>2</sup>	UCp	179.000,00
132	21.10.16	Rue du	Vieux Four	Non bâti	338 m <sup>2</sup>	UBb	73.000,00
133	28.10.16	17 rue de la	Fraternité	bâti	292 m <sup>2</sup>	UCp	168.000,00
134	31.10.16	Rue	Charles de Gaulle	Non bâti	502 m <sup>2</sup>	UBb	70.000,00
135	02.11.16	74 rue de la	Belle Etoile	bâti	1055 m <sup>2</sup>	UBb	220.000,00
136	05.11.16	40 rue des	Ormes	bâti	657 m <sup>2</sup>	UBb	239.000,00
137	12.11.16	14 rue	Sean Mac Bride	Non bâti	274 m <sup>2</sup>	UPn3	44.424,59
138	18.11.16	16 rue	Charles de Gaulle	Bâti	940 m <sup>2</sup>	UBb	152.000,00
139	23.11.16	1 rue	Ferdinand Buisson	Bâti	231 m <sup>2</sup>	UPn3	182.500,00
140	25.11.16	21 rue du	Vieux Four	Non bâti	373 m <sup>2</sup>	UBb	70.000,00
141	26.11.16	1 rue	Nelson Mandela	bâti	535 m <sup>2</sup>	UPn3	226.000,00
142	30.11.16	51 rue du	Vieux Four	bâti	264 m <sup>2</sup>	UBb	55.000,00
143	02.12.16	4 rue	François Mitterrand	bâti	539 m <sup>2</sup>	UBb	211.000,00
144	02.12.16	3 impasse du	Clos de la Lande	bâti	373 m <sup>2</sup>	UBb	213.000,00
145	09.12.16	Rue des	Petites Landes	Non bâti	671 m <sup>2</sup>	UBb	85.000,00
146	09.12.16	6 rue	Jane Adams	bâti	673 m <sup>2</sup>	UPn3	275.000,00
147	09.12.16	18 rue du	Verger	bâti	568 m <sup>2</sup>	UBb	235.000,00
148	15.12.16	21 rue du	Vieux Four	bâti	629 m <sup>2</sup>	UBb	157.000,00
149	15.12.16	31 rue	Lucie Aubrac	Non bâti	375 m <sup>2</sup>	1AUp2	82.000,00

**annexe n°6 – 4/4**

150	23.12.16	9 rue de la	Métairie	Bâti	1146 m <sup>2</sup>	UBb	112.000,00
151	27.12.16	Rue de la	République	Non bâti	84 m <sup>2</sup>	UCp	840,00
152	27.12.16	6 rue de la	République	bâti	75 m <sup>2</sup>	UCp	168.160,00
153	29.12.16	rue	Charles de Gaulle	Non bâti	261 m <sup>2</sup>	UBb	65.000,00
154	23.12.16	9 rue de la	Métairie (ZAD)	Bâti	1146 m <sup>2</sup>	UBb	112.000,00 (40 m <sup>2</sup> d'appartement en copropriété)